

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 8 MARS 2020, À 19 H 00, À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^E RUE À MURDOCHVILLE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith, maire-suppléant
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Les adjointes au secrétaire-trésorier : Emmanuelle Desrochers
Perrault
Nadia Soucy

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
2. **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
3. **LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
4. **SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
5. **LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 10 FÉVRIER AU 9 MARS 2021, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
6. **LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2021.**
7. **RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
8. **CORRESPONDANCE.**
9. **NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 8 MARS AU 12 JUILLET 2021.**
10. **NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PRINCIPAL AU COMPTE DES JARDINS ACCÈS.**
11. **DEMANDE DE REPORT DE LA DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU MAMH.**

12. RÉGULARISATION DU DOSSIER DU TERRAIN SITUÉ AU 405, PARC DES ROULOTTES.
13. OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 545-547, AVENUE DES CURÉS-ALLARD.
14. OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 545-547, AVENUE DES CURÉS-ALLARD.
15. OFFRE POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 617-621, 3^E RUE.
16. OFFRE D'ACQUISITION D'UN BUREAU.
17. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
18. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
19. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 17 - AFFAIRES NOUVELLES - des éléments suivants :

- A) MANDAT D'ASSISTANCE AU NIVEAU DES INFRA-STRUCTURES.
- B) OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 637, 4^E RUE.
- C) OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 528-530, 8^E RUE.

ET le retrait du point suivant :

16. OFFRE POUR L'ACQUISITION D'UN BUREAU.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 8 février 2021 et de l'assemblée spéciale du 1^{er} mars sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 8 février et de l'assemblée spéciale du 1^{er} mars 2021 soient et sont adoptés tels que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 10 FÉVRIER AU 9 MARS 2021, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 10 février au 9 mars 2021 incluant les dépôts salaires et qui s'élève à 152 810,56 \$ est déposé.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 10 février au 9 mars 2021 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2107 à 2129, les dépôts directs 415 à 432 ainsi que les prélèvements 354 à 366 confirment le paiement des déboursés pour la période du 10 février au 9 mars 2021 et totalisant le montant de 152 810,56 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 29 FÉVRIER 2021.

Le rapport des revenus et dépenses au 28 février 2021 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 28 février 2021 se lit comme suit :

Revenus :

Au 28 février 2021 : 1 103 911,51 \$

Dépenses :

Au 28 février 2021 : 273 968,58 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 28 février soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Les rapports d'activités du directeur du service des Travaux publics et du directeur intérimaire du Service Incendie sont déposés.

8. CORRESPONDANCE.

1. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général à la M.R.C La Côte-de-Gaspé informant la Ville d'une contribution maximale de 2 484 \$ dans le cadre du Plan de promotion touristique hivernal.

9. RÉSOLUTION 21-029 - NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 8 MARS AU 12 JUILLET 2021.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil

municipal de la Ville de Murdochville doit désigner un maire-suppléant qui possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge pour une période déterminée.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville procède par ordre alphabétique pour désigner le maire-suppléant pour une période de quatre (4) mois.

CONSIDÉRANT QUE la conseillère, madame Léonie Ste-Croix Blondin, désire se retirer pour la nomination à ce poste.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseiller, monsieur Pierre-Marie Smith, soit et est nommé à titre de maire-suppléant pour la période du 8 mars au 12 juillet 2021.

10. RÉSOLUTION 21-030 - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PRINCIPAL AU COMPTE DES JARDINS ACCÈSD.

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, jusqu'au 23 mai 2021.

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir continuer les transactions sur le compte Accèsd Affaires de Desjardins un administrateur principal doit être nommé.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLER, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, soit et est nommée à titre d'administrateur principal au compte AccèsD Affaires.

11. RÉSOLUTION 21-031 - DEMANDE DE REPORT DE LA DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU MAMH.

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour transmettre les états financiers au MAMH est fixée au 15 mai de chaque année.

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, jusqu'au 23 mai 2021.

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en administration actuellement en poste en est à sa première année dans la

procédure de fin d'année d'une municipalité.

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers risquent de demander plus de recherche pour l'établissement des états financiers 2020.

CONSIDÉRANT la situation entourant la pandémie de Covid-19.

CONSIDÉRANT la recommandation de report de la date de dépôt des états financier au MAMH de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la date limite de dépôt des états financiers de la Ville de Murdochville soit reportée au 30 septembre 2021.

12. RÉSOLUTION 20-032 - RÉGULARISATION DU DOSSIER DU TERRAIN SITUÉ AU 405, PARC DES ROULOTTES.

CONSIDÉRANT QUE le 405, parc des Roulottes est un terrain appartenant à la Ville mais pour lequel le contribuable qui y avait autrefois une maison-mobile payait taxes et location pour occuper ledit terrain.

CONSIDÉRANT QUE le contribuable en question est décédé et que les immeubles qui se trouvaient sur ce terrain furent vendus et déménagés et ce, depuis quelques années.

CONSIDÉRANT QUE des taxes foncières ont continué d'être facturés au contribuable.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Groupe Altus, firme d'évaluation de la Ville, soit informé que le terrain situé au 405, parc des Roulottes doit dorénavant être inscrite au rôle au nom de la Ville de Murdochville.

QUE les taxes et intérêts facturés par erreur et restants au compte de cette propriété soient radiés du dossier.

13. RÉSOLUTION 21-033 - OFFRE D'ACHAT POUR LES TERRAINS SITUÉS AU 545-547, AVENUE DES CURÉS-ALLARD ET 549-551, AVENUE DES CURÉS-ALLARD.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de madame Emmanuelle Desrochers-Perrault pour l'acquisition des terrains

situés au 545-547, avenue des Curés-Allard et 549-551, avenue des Curés-Allard.

CONSIDÉRANT la lettre explicative du projet de madame Desrochers-Perrault relativement à la construction qu'elle érigera sur ces terrains.

CONSIDÉRANT QUE cette offre est de 900 \$ par terrain.

CONSIDÉRANT QUE cette offre est conditionnelle à ce que la Ville remette aux normes lesdits terrains de la Ville avant la signature de l'acte de vente, qui devra intervenir au plus tard le 1^{er} octobre 2021.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de madame Emmanuelle Desrochers-Perrault pour l'acquisition des terrains situés au 545-547, avenue des Curés-Allard et 549-551, avenue des Curés-Allard, et ce au montant de 900 \$ chaque terrain.

QUE les travaux de remise aux normes des terrains soient entrepris dès que la température le permettra afin de procéder à la signature des documents de vente dans les meilleurs délais.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont par les présentes autorisés à signer tout document relatif à cette transaction.

14. RÉSOLUTION 21-034 - OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 545-547, AVENUE DES CURÉS-ALLARD.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de monsieur Jean-François Couillard pour l'acquisition du terrain situé au 545-547, avenue des Curés-Allard, offre au montant de 900 \$.

CONSIDÉRANT QUE ce terrain fut précédemment accordé à un autre acheteur.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville informe monsieur Couillard de l'indisponibilité du terrain situé au 545-547, avenue des Curés-Allard et lui en offre un autre parmi ceux restant.

15. RÉOLUTION 21-035 - OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 617-621, 3^E RUE.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de madame Michelle Desrochers pour l'acquisition du terrain situé au 617-621, 3^e Rue (lot 5 856 729), offre d'achat au montant de 1 800 \$.

CONSIDÉRANT la lettre explicative du projet de madame Desrochers relativement à la construction qu'elle érigeria sur ce terrain.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de madame Michelle Desrochers pour l'acquisition du terrain situé au 617-621, 3^e Rue, et ce au montant de 1 800 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soient et sont par les présentes autorisés à signer tout document relatif à cette transaction.

16. OFFRE POUR L'ACQUISITION D'UN BUREAU.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

17. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉOLUTION 21-036 - MANDAT D'ASSISTANCE AU NIVEAU DES INFRASTRUCTURES.

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Norda Stelo pour la réalisation d'un mandat d'assistance en rapport aux différentes interventions à réaliser concernant les infrastructures municipales.

CONSIDÉRANT QUE cette offre s'élève à 16 020 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de services professionnels de la firme Norda Stelo pour la réalisation d'un mandat d'assistance en rapport aux différentes interventions à réaliser concernant les infrastructures municipales et ce au coût de 16 020 \$ plus taxes applicables.

B) RÉOLUTION 21-037 - OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 637, 4^E RUE.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de monsieur Frédéric Simard pour le terrain

situé 637, 4^e Rue au montant de
1 300 \$.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN
PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de
monsieur Frédéric Simard pour l'acquisition de la
propriété située au 637, 4^e Rue, offre au montant
de 1 300 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et
le directeur général et secrétaire-trésorier,
monsieur Louis Ochou, soient et sont par les
présentes autorisés à signer tous les documents
relatifs à cette transaction.

**C) RÉOLUTION 21-038 - OFFRE D'ACHAT POUR LA
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 528-530, 8^E RUE .**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de madame Peggy
Trousseau pour la propriété
située au 528-530, 8^e Rue, au
montant de 2 000 \$.

CONSIDÉRANT l'état actuel de la maison et
les travaux à effectuer.

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN
PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de céder à
madame Peggy Trousseau la propriété située au
528-530, 8^e Rue et ce, pour la somme de 2 000 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et
le directeur général et secrétaire-trésorier,
monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à
signer les documents relatifs à cette
transaction.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Aucune question.

19. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-
PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il
est 20 h 15



DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire



Nadia Soucy
Adjointe au
secrétaire-trésorier